

Conditions Définitives en date du 1 juin 2017



**NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA**

*(une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182 619)*

*(Emetteur)*

***Emission d'Obligations de 1.100.000 Euros dont le remboursement final est indexé sur un Panier d'Actions et venant à échéance le 2 juin 2022***

***Inconditionnellement et irrévocablement garanties par Natixis***

*sous le*

***Programme d'émission d'Obligations  
de 10.000.000.000 d'euros  
(le Programme)***

Toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre des Obligations pourra le faire uniquement :

- (i) dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou tout Agent Placeur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus dans chaque cas, au titre de cette offre ; ou
- (ii) dans les Juridictions Offre au Public mentionnées au Paragraphe 7 de la Partie B ci-dessous, à la condition que cette personne soit un Agent Placeur ou un Etablissement Autorisé (tel que ce terme est défini dans le Prospectus de Base et en Partie B ci-dessous) et que cette offre soit faite pendant la Période d'Offre précisée à cette fin et que toutes les conditions pertinentes quant à l'utilisation du Prospectus de Base aient été remplies.

Ni l'Emetteur, ni l' Agent Placeur n'a autorisé ni n'autorise l'offre d'Obligations dans toutes autres circonstances.

L'expression **Directive Prospectus** désigne la Directive 2003/71/CE telle que modifiée, et inclut toute mesure de transposition dans l'Etat Membre de l'EEE concerné.

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les **Modalités**) figurant dans les sections intitulées "*Modalités des Obligations*" et "*Modalités Additionnelles*" dans le Prospectus de Base en date du 13 juin 2016 ayant reçu le visa n° 16-241 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 13 juin 2016 et les suppléments au Prospectus de Base en date du 9 août 2016, du 27 septembre 2016, du 18 novembre 2016, du 21 février 2017, du 27 avril 2017 et du 22 mai 2017. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Obligations décrites dans les présentes, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété. Une information complète concernant l'Emetteur et l'offre d'Obligations est uniquement disponible sur base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base tel que complété. Le Prospectus de Base et les suppléments au Prospectus de Base (dans chaque cas, avec tous documents qui y sont incorporés par référence) sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenues de BNP Paribas Securities Services (en sa qualité d'Agent Payeur Principal), Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France et auprès de Natixis, 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. Le Prospectus de Base et les suppléments au Prospectus de Base sont également disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

<b>1. Emetteur :</b>	Natixis Structured Issuance SA		
<b>2.</b>	(i) Souche n° :	208	
	(ii) Tranche n° :	1	
<b>3. Garant</b>	Natixis		
<b>4. Devise ou Devises Prévues(s) :</b>	Euro (« EUR »)		
<b>5. Montant Nominal Total :</b>			
	(i) Souche :	EUR 1,100 000	
	(ii) Tranche :	EUR 1,100 000	
<b>6. Prix d'Emission de la Tranche :</b>	100 % du Montant Nominal Total		
<b>7. Valeur Nominale Indiquée :</b>	EUR 1.000		
<b>8.</b>	(i) Date d'Emission :	2 juin 2017	
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Non Applicable	
<b>9. Date d'Echéance :</b>	2 juin 2022		
<b>10. Forme des Obligations :</b>	Au porteur		
<b>11. Base d'Intérêt :</b>	Non Applicable		
<b>12. Base de Remboursement/Paiement :</b>	Remboursement	Indexé sur	Panier d'Actions
<b>13. Changement de Base d'Intérêt:</b>	Non Applicable		
<b>14. Option de Modification de la Base d'Intérêt</b>	Non Applicable		

- |  |   |
|--|---|
| <b>15. Option de Rachat/Option de Vente :</b>  | Non Applicable  |
| <b>16. Date des autorisations d'émission :</b> | Décision du Conseil d'administration de Natixis Structured Issuance SA en date du 11 mai 2017 |
| <b>17. Méthode de distribution :</b>           | Non syndiquée   |

**DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)**

- |   |  |
|---|--|
| <b>18. Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe :</b>   | Non Applicable                           |
| <b>19. Dispositions relatives aux Obligations à Taux Variable :</b>   | Non Applicable                           |
| <b>20. Dispositions relatives aux Obligations Zéro Coupon :</b>   | Non Applicable                           |
| <b>21. Dispositions relatives aux Coupons applicables aux Obligations Indexées :</b>                                  | Non Applicable                           |
| <b>22. Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (action unique) :</b>    | Non Applicable                           |
| <b>23. Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Indice (indice unique) :</b>               | Non Applicable                           |
| <b>24. Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (panier d'actions) :</b> | Applicable                               |
| (i) Sociétés :  | Voir l'Annexe aux Conditions Définitives |
| (ii) Actions composant le Panier :  | Voir l'Annexe aux Conditions Définitives |
| (iii) Performance du Panier :   | Non Applicable                           |
| (iv) Pondération :  | Non Applicable                           |
| (v) Marché :  | Conformément à la Modalité 17            |
| (vi) Marché Lié :   | Conformément à la Modalité 17            |
| (vii) Evaluation Séparée :  | Applicable                               |
| (viii) Nombre Spécifié d'Actions :  | Deux (2)                                 |
| (ix) Conditions des Actions Nouvelles Additionnelles :  | Non Applicable                           |
| (x) Conditions Additionnelles des Actions de Substitution :   | Non Applicable                           |

- (xi) Prix Initial : Voir l'Annexe aux Conditions Définitives
- (xii) Barrière : Désigne 85.00% du Prix Initial de l'Action concernée
- (xiii) Performance de l'Action : Applicable. Désigne, au titre de toute Action, de toute Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé et de la Date d'Evaluation, un taux déterminé par l'Agent de Calcul conformément à la formule suivante :

$$\frac{\text{Prix de Clôture (i)}}{\text{Prix Initial (i)}}$$

Où :

**Prix de Clôture (i)** désigne le Prix de Clôture de l'Action indexée « i » (i = 1 à 2), tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t) ou à la Date d'Evaluation concernée.

**Prix Initial (i)** désigne le Prix Initial de l'Action indexée « i » (i = 1 à 2).

- (xiv) Evénement Activant : « inférieur à la Barrière Activante », au titre de l'Action la Moins Performante au Jour de Détermination de l'Activation concernée.
- Barrière Activante : Désigne 50,00% du Prix Initial de l'Action concernée
  - Date de Début de la Période d'Activation : La Date d'Evaluation
  - Convention de Jour de Bourse Prévu pour la Date de Début de la Période d'Activation : Applicable
  - Date de Fin de la Période d'Activation : La Date d'Evaluation
  - Convention de Jour de Bourse Prévu pour la Date de Fin de la Période d'Activation : Applicable
  - Heure d'Evaluation de l'Activation : Conformément à la Modalité 17
  - Nombre d'Actions d'Activation : Conformément à la Modalité 17

(xv) Evénement Désactivant :

Non Applicable

(xvi) Evénement de Remboursement Automatique Anticipé :

« supérieur ou égal au Prix de Remboursement Automatique Anticipé », au titre de l'Action la Moins Performante à la Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé concernée.

- Montant de Remboursement Automatique Anticipé :

Conformément à la Modalité 17

- Date(s) de Remboursement Automatique Anticipé :

<b>t</b>	<b>Date(s) de Remboursement Automatique Anticipé</b>
1	4 décembre 2017
2	4 juin 2018
3	3 décembre 2018
4	3 juin 2019
5	3 décembre 2019
6	2 juin 2020
7	3 décembre 2020
8	2 juin 2021
9	3 décembre 2021

- Prix de Remboursement Automatique Anticipé :

Désigne 85,00% du Prix Initial de l'Action concernée

- Taux de Remboursement Automatique Anticipé :

En application de la Date de Remboursement Automatique Anticipé t=1 : 102,75%

En application de la Date de Remboursement Automatique Anticipé t=2 : 105,50%

En application de la Date de Remboursement Automatique Anticipé t=3 : 108,25%

En application de la Date de Remboursement Automatique Anticipé t=4 : 111,00%

En application de la Date de Remboursement Automatique Anticipé t=5 : 113,75%

En application de la Date de Remboursement Automatique Anticipé t=6 : 116,50%

En application de la Date de Remboursement Automatique Anticipé t=7 : 119,25%

En application de la Date de Remboursement Automatique Anticipé t=8 : 122,00%

En application de la Date de Remboursement Automatique Anticipé t=8 : 124,75%

- Date(s) d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé :

<b>t</b>	<b>Date(s) d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé</b>
1	27 novembre 2017
2	28 mai 2018
3	26 novembre 2018
4	27 mai 2019
5	26 novembre 2019
6	26 mai 2020
7	26 novembre 2020
8	26 mai 2021
9	26 novembre 2021

- Dates de Constatation Moyenne de Remboursement Automatique Anticipé :

Non Applicable

- Période(s) d'Observation du Remboursement Automatique Anticipé :

Non Applicable

- Nombre d'Actions de Remboursement Automatique Anticipé :

Conformément à la Modalité 17

(xvii) Intérêt Incrémental :

Non Applicable

(xviii)	Date de Détermination Initiale :	26 mai 2017
(xix)	Dates de Constatation Moyenne :	Non Applicable
(xx)	Période(s) d'Observation :	Non Applicable
(xxi)	Date d'Evaluation :	26 mai 2022
(xxii)	Nombre(s) Spécifique(s) :	Deux (2) Jours de Bourse Prévus
(xxiii)	Heure d'Evaluation :	Conformément à la Modalité 17
(xxiv)	Remboursement par Livraison Physique :	Non Applicable
(xxv)	Pourcentage Minimum :	Conformément à la Modalité 17
(xxvi)	Nombre Limite :	Conformément à la Modalité 17
(xxvii)	Taux de Change :	Non Applicable
(xxviii)	Monétisation :	Non Applicable
(xxix)	Changement de la Loi :	Applicable
(xxx)	Perturbation des Opérations de Couverture :	Applicable
(xxxi)	Coût Accru des Opérations de Couverture :	Applicable
<b>25.</b>	<b>Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Indices (panier d'indices) :</b>	Non Applicable
<b>26.</b>	<b>Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Matières Premières (matière première unique) :</b>	Non Applicable
<b>27.</b>	<b>Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Matières Premières (panier de matières premières) :</b>	Non Applicable
<b>28.</b>	<b>Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (fonds unique) :</b>	Non Applicable
<b>29.</b>	<b>Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (panier de fonds) :</b>	Non Applicable
<b>30.</b>	<b>Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Dividendes :</b>	Non Applicable
<b>31.</b>	<b>Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur un ou plusieurs Contrat à Terme :</b>	Non Applicable
<b>32.</b>	<b>Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Panier(s) de Contrats à Terme :</b>	Non Applicable

- |     |   |  |
|-----|---|--|
| 33. | <b>Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur l'Inflation :</b>      | Non Applicable   |
| 34. | <b>Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Risque de Crédit :</b> | Non Applicable   |
| 35. | <b>Obligations Indexées sur Devises :</b>                                     | Non Applicable   |
| 36. | <b>Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Taux :</b>             | Non Applicable   |
| 37. | <b>Dispositions relatives aux Obligations Hybrides :</b>                      | Non Applicable   |
| 38. | <b>Considérations fiscales américaines :</b>                                  | Les Obligations doivent ne pas être considérées comme des Obligations Spécifiques (telles que définies dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain. |

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**

- |     |   |  |
|-----|---|--|
| 39. | <b>Montant de Remboursement Final :</b> | <p>Le Montant de Remboursement Final payé à la Date d'Echéance sera déterminé à la Date d'Evaluation par l'Agent de Calcul selon les dispositions suivantes :</p> <p>(A) Si l'Agent de Calcul constate que, à la Date d'Evaluation, le Prix de Clôture de l'Action la Moins Performante est égal ou supérieur à la Barriere, alors le Montant de Remboursement Final par Obligation d'une Valeur Nominale Indiquée de EUR 1.000 sera calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeur Nominale Indiquée x 127,50%</b></p> <p>OU (MAIS NON PAS « ET »)</p> <p>(B) Si l'Agent de Calcul constate que, à la Date d'Evaluation, le Prix de Clôture de l'Action la Moins Performante est inférieur à la Barriere et que l'Evénement Activant n'a pas eu lieu, alors le Montant de Remboursement Final par Obligation d'une Valeur Nominale Indiquée de EUR 1.000 sera calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :</p> |
|-----|---|--|

**Valeur Nominale Indiquée x 100,00%**

OU (MAIS NON PAS « ET »)

(C) Si l'Agent de Calcul constate que, à la Date d'Evaluation, le Prix de Clôture de l'Action la Moins Performante est inférieur à la Barrière mais que l'Événement Activant a eu lieu, alors le Montant de Remboursement Final par Obligation d'une Valeur Nominale Indiquée de EUR 1.000 sera calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :

**Valeur Nominale Indiquée x (100% - P)**

Avec :

$P = 100,00\% \times \text{Max} (100,00\% - \text{Performance Finale}; 0)$

Et où :

Performance Finale =  
 $\frac{\text{Prix de Clôture de l' Action la Moins Performante}}{\text{Prix Initial de l' Action la Moins Performante}}$

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| <b>40. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :</b>   | Non Applicable             |
| <b>41. Option de Remboursement au gré des Porteurs :</b>  | Non Applicable             |
| <b>42. Montant de Remboursement Anticipé :</b>  |                            |
| (i) Montant(s) de Remboursement Anticipé (pour des raisons différentes que celles visées au (ii) ci-dessous) pour chaque Obligation :   | Conformément aux Modalités |
| (ii) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation payée lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5(f)), pour illégalité (Modalité (5(j)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) : | Conformément aux Modalités |
| (iii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5(f)) :  | Non Applicable             |

#### **DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS**

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>43. Forme des Obligations :</b> | Obligations dématérialisées au porteur |
|------------------------------------|--|

44. **Centre(s) d'Affaires pour les besoins de la Modalité 4 :** Non Applicable
45. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux Jours de Paiement pour les besoins de la Modalité 6(a) :** TARGET
46. **Dispositions relatives aux Obligations à Libération Fractionnée : montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être fait et, le cas échéant, des défauts de paiement, y compris tout droit qui serait conféré à l'Emetteur de retenir les Obligations et les intérêts afférents du fait d'un retard de paiement :** Non Applicable
47. **Dispositions relatives aux Obligations à Versement Echelonné :** Non Applicable
48. **Masse (Modalité 10) :** Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :  
  
**F&S Financial Services SAS**  
8, rue du Mont Thabor  
75001 Paris  
  
Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 425 € par an au titre de ses fonctions.
49. **Le Montant Nominal Total des Obligations émises a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de :** Non Applicable

## OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission dans le cadre du programme d'émission d'Obligations de 10.000.000.000 d'euros de Natixis Structured Issuance SA.

## RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par :



Michel Thill  
Director

Dûment habilité

## PARTIE B – AUTRE INFORMATION

### 1. Cotation et admission à la négociation :

- (i) Cotation : Aucune
- (ii) Admission aux négociations : Non Applicable
- (iii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Sans objet

Non Applicable

### 2. Notations

Notations : Les Obligations à émettre n'ont pas fait l'objet d'une notation.

### 3. Informations Opérationnelles

- (i) Code ISIN : FR0013253689
- (ii) Code commun : 160389427
- (iii) *Valor number (Valorennummer)* : Non Applicable
- (iv) Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg approuvés par l'Emetteur et l'Agent Payeur et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable
- (v) Livraison : Livraison contre paiement
- (vi) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Obligations (le cas échéant) : **BNP Paribas Securities Services**  
3, rue d'Antin  
75002 Paris  
  
France
- (vii) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Obligations (le cas échéant) : Non Applicable
- (viii) Nom et adresse de l'Agent de Calcul (le cas échéant) : **Natixis**  
Departement Agent de Calcul  
40 avenue des Terroirs de France  
  
75012 Paris

## PLACEMENT

- |           |        |  |   |
|-----------|--------|--|---|
| <b>4.</b> | (i)    | Si syndiqué, noms des Agents Placeurs :  | Non Applicable  |
|           | (ii)   | Date du contrat de prise ferme :   | Non Applicable  |
|           | (iii)  | Nom et adresse des entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs et principales conditions de leur engagement : | Non Applicable  |
|           | (iv)   | Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) :  | Non Applicable  |
|           | (v)    | Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur :   | Non Applicable  |
|           | (vi)   | Commissions et concessions totales :   | Non Applicable  |
|           | (vii)  | Restrictions de vente supplémentaires aux Etats-Unis d'Amérique :  | Catégorie 2 Reg. S. Les règles TEFRA ne sont pas applicables. |
|           | (viii) | Offre Non-exemptée :   | Non Applicable  |
| <b>5.</b> |        | <b>Offres au Public</b>  | Non Applicable  |
| <b>6.</b> |        | <b>Placement et Prise Ferme</b>  | Non Applicable  |

**ANNEXE**

**TABLEAU**

<b>Action</b>	<b>Code ISIN</b>	<b>Code Bloomberg</b>	<b>Prix Initial</b>
SANOFI	FR0000120578	SAN FP	EUR 87,74
VINCI	FR0000125486	DG FP	EUR 77